

LA Nouvelle République 6/11/10

Le sous-préfet démine la polémique des barrages

Écoute et "démarche consensuelle" avec les élus et propriétaires de seuils : le sous-préfet Lavigne veut rétablir un dialogue qui avait du plomb dans l'aile.

Frédéric Lavigne, le sous-préfet du Blanc, a enfilé sa casquette de démineur, hier avec la NR. Il souhaite ainsi répondre à la polémique qui agite les élus blancs et les propriétaires de seuils sur la Creuse. La mise en application de la continuité écologique, inscrite notamment au cœur de l'article 29 de la loi Grenelle I, secoue en effet la quiétude berriçonne depuis plusieurs semaines (NR du 3 novembre). En préambule, le représentant de l'État a tenu à rappeler les fondamentaux.



Frédéric Lavigne, sous-préfet du Blanc, refuse la « coercition et l'action strictement autoritaire » comme solution à la mise en œuvre de la continuité écologique.

« Chaque ouvrage est unique »

« Dès 1986, des directives spécifiques à certaines espèces ont été lancées. Les directives européennes ont élargi pour la pre-

mière fois à toutes les espèces la notion de continuité écologique. La loi Grenelle I reprend les

mêmes termes avec l'apparition de la trame bleue : c'est la retranscription du droit européen. La question de la continuité écologique n'est pas nouvelle, et il faut sortir de cette idée reçue selon laquelle on veut effacer tous les ouvrages qui sont sur la Creuse. Chaque ouvrage est unique, dans un environnement unique. On ne peut pas apporter une solution universelle à une situation spécifique ».

Frédéric Lavigne propose plusieurs solutions pour la mise en conformité avec la loi des trente ouvrages recensés sur la Creuse : l'abaissement de l'ou-

vrage, le brêchage, des manœuvres techniques (ouverture des vannes et des pelles), l'arrêt des turbines et la mise en place d'un dispositif de franchissement comme la passe à poissons.

Le consensus comme solution

« La meilleure solution retenue pourrait s'appuyer sur une démarche consensuelle qui permet de respecter la loi, l'environnement et les besoins exprimés », insiste-t-il. D'après lui, le classement des cours d'eau en région Centre ne sera pas arrêté avant fin 2011. « Rien n'est figé. L'essentiel est de garantir un maximum d'échanges, et on aura toute l'année 2011 pour cela ». Quant aux financements éventuels de travaux sur les seuils, un point qui cristallise le mécontentement des propriétaires de moulins privés, le sous-préfet assure qu'une aide (progressive en pourcentage) de l'Agence de l'eau permettra d'y remédier. « Mais il n'y aura pas une subvention totale de l'aménagement ». Cette main ouverte du représentant de l'État aux élus et aux propriétaires privés de seuils permettra-t-elle d'apaiser ce débat ?

Xavier Benoit

en savoir plus

Seuil de Saint-Aigny : l'arbitrage d'un tiers ?

Le différend qui oppose les élus de la communauté de communes Brenne-Val de Creuse et l'administration d'État concerne le seuil de Saint-Aigny. Le sous-préfet estime qu'il a été « honnête avec les élus ; il y a aujourd'hui une brèche qui existe et qui peut être assimilée à une mise en conformité involontaire. Les arguments

présentés par les élus sont recevables, il n'est pas question de les occulter. Suite à leur courrier, le Préfet va leur répondre. Nous ne nous interdisons pas de faire appel à l'arbitrage d'un tiers ». Aucun détail n'a été donné concernant ce tiers. Quant aux rencontres houleuses : « C'est la force d'un territoire et d'une démocratie ».

••• Le "mur" d'Éguzon face à la loi : "C'est un cas à part"

Quid de la continuité écologique sur la Creuse avec le mur du barrage d'Éguzon ? A cette question, le sous-préfet

est clair : « C'est un ouvrage d'intérêt économique majeur. Il a été exclu de la continuité écologique. C'est un cas à part ».

HYPERFOURRURES
CUIR - MOUTON - FOURRURE

LIQUIDATION TOTALE

AVANT FERMETURE DÉFINITIVE
(Autorisation 2010/26 du 31/08/2010)

70%

A votre service...

PRODUITS PÉTROLIERS JEAN-PAUL AMBERT

■ Fioul
■ Superfioul

JEAN-PAUL AMBERT *Fioul*